

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 15 Avril 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, CARIDROIT Sylvie, LORENZATO Jean, MAZET Véronique, GAZEAU Christophe, BALDINI Wilfried, LAVERGNE Pauline, RAFFAELLO Julien, SOULIÈS Martine et SANCHEZ Pascal formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Étaient représentés : Mme FLAN Laëtitia donne pouvoir à Mr LORENZATO Jean

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20262804-06

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2026

1 - associations buzéquistes sportives, culturelles et à vocation sociale

Après examen des dossiers de demande de subvention déposés, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux associations locales ci-dessous les subventions suivantes.

Associations	2026
A.D.R.S.C. (Association départementale des réserves de sécurité civile de la Gascogne)	150,00
ANACR (Comité de Damazan)	320,00
APE (Association des Parents d'élèves)	1000.00
BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE POUR TOUS Mme CARIDROIT Sylvie ne participe pas au vote	1 350,00
SOCIÉTÉ DE CHASSE (LA GRIVE BUZÉQUAISE) Monsieur CHAZALLON Didier ne participe pas au vote	600.00
BUZET TENNIS CLUB Mr CHAZALLON Didier, Mr BALDINI Wilfried, Mme LAVERGNE Pauline ne participent pas au vote	1000.00
COMITÉ DES FÊTES DE BUZET Mme BOSIO Anaïs, Mr RAFFAELLO Julien ne participent pas au vote	1000,00
CLUB DES CÉPAGES	500.00
LA GAULE BUZÉQUAISE Mr CHAZALLON Didier ne participe pas au vote	470,00
LES FOUS DU BARON Mme SOULIÈS Martine ne participe pas au vote	350,00

AR Prefecture047-214700437-20260428-2026280406-DE
Reçu le 30/04/2026

PÉTANQUE BUZÉQUAISE	700.00
RENCONTRE EXPRESSION	300,00
AOC BUZET RUGBY	550,00
TOTAL	8290.00

2 - Subventions aux associations extérieures

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les courriers de demandes de subventions reçues.

Après examen des dossiers de demande de subvention déposés, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder aux associations énumérées ci-dessous les subventions suivantes :

Associations	2026
ADOT 47	100,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR 47	100,00
S.P.A. DU 47	150,00
TOTAL	350,00

Pour copie conforme,

A Buzet-sur-Baïse, le 29 Avril 2026

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON

Le Maire,
Christophe SANS

